



# Gouvernance Mondiale

# IFRI (1)

(1) Laure de Roucy-Rochegonde, « Promesses artificielles ou régulation réelle ? Inventer la gouvernance mondiale de l'IA », Études de l'Ifri, Ifri, Février 2025.



"La tenue du **Sommet pour l'action sur l'Intelligence artificielle à Paris, début février**, est une opportunité sans précédent de s'accorder sur une **vision partagée de la gouvernance de l'IA**, durable et inclusive. Pour les décideurs, c'est l'opportunité de mieux saisir l'évolution des pratiques, des insuffisances réglementaires, des intérêts qui influencent les accords en construction, et des compromis nécessaires pour **encadrer l'IA à l'échelle mondiale dans les années à venir.**"



# Régulation

## Commission du Parlement Européen (2022)

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20200918STO87404/intelligence-artificielle-opportunités-et-risques>

# Les bénéfiques

## **Les avantages de l'IA pour les citoyens :**

- *Meilleurs soins de santé, voitures et modes de transport plus sûrs, services moins coûteux, mieux adaptés....*
- *Faciliter l'accès à l'information, l'éducation et les formations*
- *Rendre le milieu du travail plus sûr avec robots*

## **Pour les entreprises : 11% - 37% productivité du travail 2035 (EP Think Tank 2020)**

- *développement d'une nouvelle génération de produits et services,*
- *économie verte et circulaire, machinerie, agriculture, santé, mode et tourisme.*
- *maintenance de machines, augmenter le rendement, améliorer les services pour les consommateurs, économies d'énergie.*

**1,5% - 4%** *Estimation de combien l'IA pourrait aider à réduire les GES d'ici 2030 (EP Think Tank 2020)*

**Démocratie** (cybersécurité,...), **Sécurité, Militaire.....**

# Les risques par rapport aux droits fondamentaux et à la démocratie

L'élaboration des systèmes d'IA et les données utilisées peuvent être **biaisées**.

L'IA pourrait mener à prendre des décisions à l'embauche basées sur l'appartenance ethnique, le genre, ou l'âge.

L'IA pourrait avoir un grave **impact sur le droit à la vie privée et sur la protection des données**.

Elle peut être employée dans des appareils de **reconnaissance faciale ou pour profiler ou traquer des personnes en ligne**.

Elle pourrait aussi représenter un **risque pour la démocratie** : bulles de filtre ou "chambres à écho"

Employée dans **la création des deepfakes**. Ces éléments contribuent à polariser l'espace public et peuvent avoir des conséquences politiques majeures.

L'IA pourrait aussi porter atteinte au **droit de rassemblement**, puisqu'elle peut être utilisée pour **localiser et profiler les individus liés à certaines croyances ou comportements**

# IA Act Union Européenne

<https://artificialintelligenceact.eu/>

*Initié en avril 2021*

***Voté au Parlement européen en juin 2024***

***Entrée en vigueur : 2026***

# Systemes interdits

## Les systemes à risques élevés

- **Les systemes établissant une " note sociale", qui classifient les personnes selon leur fiabilité, par exemple, et peuvent conduire à " un traitement préjudiciable ou défavorable" ;**
- **Les systemes d'identification biométrique à distance et en "temps réel ", sauf cas explicités;**
- **Les systemes qui visent à manipuler par des techniques subliminales agissant sur l'inconscient ;**
- **Les systemes ciblant les personnes vulnérables comme les enfants ou les personnes handicapées.**

# Systemes permis sous conditions

## Les systemes à " hauts risques"

*Machines médicales, les systemes de reconnaissance faciale, voitures autonomes, par exemple.*

*Ces IA seront autorisées sous réserve de contrôles effectués par des agences nationales.*

*En France, la période des Jeux Olympiques sera par ailleurs l'occasion d'expérimenter la vidéosurveillance algorithmique, qui exploite des technologies d'intelligence artificielle. La période de test s'étendra sur six mois, jusqu'en mars 2025.*

## Les systemes présentant des " risques spécifiques de manipulation ":

*Analyse des émotions; identification des catégories sociales, ou génération de contenus tels que des "trucages vidéo ultraréalistes" :*

- **Obligations aux fournisseurs** : doc technique, données de formation, évaluations, etc.
- **Obligation de transparence** : selon impact sur perception de la réalité ou si possibilité d'induire en erreur, avertissement sur le fait qu'un contenu est généré par des moyens automatisés

# *Systemes autorisés sans réserve*

*Tous les autres types d'IA ne nécessiteront pas d'évaluation ou de mesures particulières. C'est le cas, par exemple, des objets connectés recourant à l'IA.*

*Ces systèmes devront simplement respecter les droits fondamentaux et la loi européenne, et en particulier le Règlement général sur la protection des données (RGPD).*

# Protections spécifiques sur les IA génératives

**Obligations pour les fournisseurs d' IA génératives (ChatGPT, Midjourney et DALL-E etc.) de divulguer quels contenus protégés par des droits d'auteurs elles ont utilisés pour entraîner leur modèle de langage.**

*La question du copyright du matériel d'entraînement est déjà au cœur de plusieurs conflits juridiques.*

**Les modèles d'IA génératives devront aussi être testés pour atténuer les risques prévisibles concernant la santé, la sécurité, les droits fondamentaux, l'environnement, la démocratie et la loi**

# Alertes

## ***Les développeurs européens :***

*"Un excès de réglementation pourrait être une entrave à l'innovation et pourrait rendre l'Europe moins compétitive"*

*Certains grands groupes – Apple, Open AI, Meta... – contournent l'Europe*

*D'autres – Google,... – jouent le jeu et coopèrent avec l'UE*

## ***Yann Lecun en Octobre 2024***

***"Trop de réglementation tue l'Open Source"***

***Trouver le bon équilibre***

# *Qui va gagner ?*

*Les Etas Unis conçoivent et développent*

*Les Chinois copient*

*Les Européens régulent*